



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfiip-sd.fr/075/>
✉: fo.drfiip75@dgfiip.finances.gouv.fr

SPECIAL DSFP-APHP

<http://www.fo-dgfiip-sd.fr/753/>

Compte-rendu de la CAPL n°2 du 8 novembre 2017

Comment le directeur de la DSFP APHP barre la route à la promotion des collègues !

Le 8 novembre, la CAPL n°2 de C en B des candidats pour la liste d'aptitude se tenait sous la présidence de M. BRENNER.

4 collègues postulaient pour cette promotion. Une seule potentialité a été prévue pour la DSFP AP-HP par la DGFIP.

Il n'est pas question ici de porter un jugement sur ces dossiers, ni de les classer. Ce n'est pas notre rôle.

Deux candidats avaient des dossiers similaires en matière d'excellence. L'un est né en 1982 et l'autre en 1962.

N'importe quel directeur s'intéressant à la question sait que le critère de l'âge est important : lorsque les candidats arrivent en concurrence des autres départements en CAP Nationale, les plus jeunes sont éliminés !

Malgré cette information que nous avons rappelé lors de la CAPL, le directeur a décidé de présenter un seul candidat...le plus jeune !

De fait, il prend le risque que notre direction (la DSFP AP-HP) se retrouve, à la fin des travaux de la CAP Nationale, sans candidat c'est-à-dire sans promotion interne !

Quel manque de considération vis à vis des agents qui essuient tous les jours les nombreux dysfonctionnements de NSI Gestion et qui, malgré tout, ne se départissent pas de leur professionnalisme !

La délégation FO-DGFIP a discuté et bataillé tout au long de cette réunion pour convaincre le président de présenter les deux candidats mais en vain.

Peut-être que, si lors de cette CAPL, nous avons été soutenus par les autres représentants syndicaux (CGT), nous aurions obtenu gain de cause et sauvé la maigre promotion à la DSFP AP-HP.

Les collègues de la DSFP AP-HP apprécieront l'attitude incompréhensible du directeur lors de cette CAPL et le manque de réaction de ceux qui ont été élus pour défendre tous les candidats.

Pour notre part, nous n'en resterons pas là car dès hier nous avons averti notre syndicat national et les représentants nationaux FO DGFIP afin que cette nouvelle provocation du directeur soit connue.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Nicole ARULDASS , Reinetta MANSEPHORT , Brigitte MOURIEZ , Diane BARET , Nicole HAMON

BULLETIN D'ADHÉSION



NOM : ----- PRÉNOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIÈRE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à----- le-----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu